Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260522-DEL_2026_31-DE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER**
Séance du **vendredi 22 mai 2026**
*Convoquée le 18 mai 2026*

# Délibération n°2026 – 31 –Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Dinan Agglomération

Le 22 Mai 2026, à 17h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

**Présents :** BACHELOT Emilie, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, MAIGNANT Géraldine, MAZE Didier, MEHEUT Bertrand, PECH Ingrid, PERSECHINO Jacqueline, VALLERY-MASSON Corinne, VILLAC Michel.

**Absents représentés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jacqueline PERSECHINO

Didier MAZE, Premier adjoint expose :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

**Vu** la délibération n°CA-2026-061 en date du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- **Créer** la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.
- **Attribuer** un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.
- **Fixer** la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard, par mail à assemblees@dinan-agglomeration.fr .

**Considérant** que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260522-DEL_2026_31-DE

Il vous est proposé :

- **De désigner** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :
  - Conseiller titulaire : Didier MAZE
  - Conseiller suppléant : Michel VILLAC.

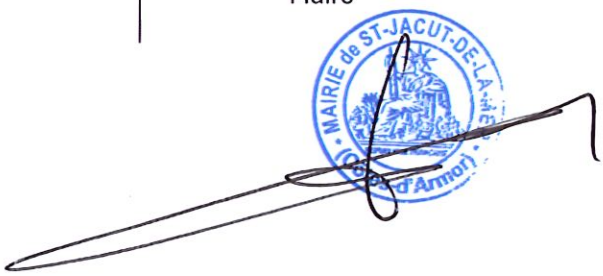
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

- **DECIDE** de désigner Didier MAZE comme conseiller titulaire de la CLECT et Michel VILLAC comme conseiller suppléant.

**ABSTENTION :**
**POUR : UNANIMITE**
**CONTRE :**

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 22 mai 2026

**Thierry LEDAGUENEL**
Maire




Le secrétaire de séance

**Jacqueline PERSECHINO**
2eme adjointe

